

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 1 / 16

### Calcium-Arsenazo III

#### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

##### 1.1 Identificateur du produit

**Nom du produit :** Calcium-Arsenazo III

**Code de produit :** C7529

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes :** For the quantitative determination of calcium in serum.

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou sans objet

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou sans objet

##### 1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

**Fabricant :**

**United States**

HORIBA Instruments Incorporated

5449 Research Drive

Canton, MI 48188

734-487-8300

horiba.com

##### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

**États-Unis**

HORIBA Instruments Incorporated

1-800-445-9853 (24 hours per day)

**France**

Organisme de conseil/centre antipoison national

+33 1 45 42 59 59 (24 hours per day)

**Portugal**

Órgão consultor nacional/Centro Antivenenos

+351 800 250 250 (24 hours per day)

**Espagne**

Centro de información toxicológica/organismo asesor nacional

+34 91 562 04 20 (24 hours per day)

**République tchèque**

Národní poradní orgán/toxikologické středisko

+420 224 919 293 (24 hours per day)

**Grèce**

Εθνικό συμβουλευτικό όργανο/Κέντρο Δηλητηριάσεων

+30 210 779 3777 (24 hours per day)

**Italie**

Organismo ufficiale di consultazione nazionale/Centro antiveleni

+39 06 305 4343 (24 hours per day)

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 2 / 16

### Calcium-Arsenazo III

#### Roumanie

Organism consultativ național/Centru pentru otrăviri  
+40 21 3183606 (24 hours per day)

#### Pologne

Krajowa instytucja doradczą/Ośrodek zatruc  
+48 22 619 66 54 (24 hours per day)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Toxicité reproductrice, catégorie 1B

#### Éléments d'étiquetage identifiant les risques :

Acide borique

Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique

Informations supplémentaires : Aucun

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

#### Mentions de danger :

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### Mention de précautions :

P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé

P501 Dispose of contents in accordance with local regulations.

### 2.3 Autres dangers :Aucun connu

## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

### 3.1 Substance: Sans objet.

### 3.2 Mélange:

Identification	N° d'enregistrement REACH UE	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 10043-35-3 Numéro CE : 233-139-2	-	Acide borique	Repr. 1B; H360	0.31

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 3 / 16

### Calcium-Arsenazo III

Numéro CAS : 1668-00-4 Numéro CE : 216-788-6	-	Acide 2,7-(bis(2- arsonophénylazo))-1,8- dihydroxynaphtalène-3,6- disulfonique	Acute Tox. 3 (Oral); H301 Acute Tox. 3 (Inh); H331 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Estimation toxicité aiguë : Estimation de la toxicité aiguë orale: 100 mg/kg Inhalation ATE: 0.5 mg/L	0.01
---	---	---	--	------

Informations supplémentaires : Aucun

Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH) : Voir la Section 16

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### 4.1 Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

##### En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Gardez la personne au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

##### En cas de contact cutané :

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

##### En cas de contact oculaire :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

##### En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

##### Autoprotection des secouristes :

Non déterminé ou non disponible

#### 4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

**Symptômes et effets aigus :** Non déterminé ou non disponible

##### **Symptômes et effets retardés :**

Une exposition à long terme peut affecter la fertilité. Les symptômes comprennent, sans s'y limiter: problèmes menstruels, altération du comportement sexuel / de la fertilité / et de l'issue de la grossesse. Une exposition à long terme peut également affecter le développement de l'enfant à naître. Les

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 4 / 16

### Calcium-Arsenazo III

symptômes comprennent, mais sans s'y limiter: retard de croissance intra-utérin, naissance avant terme, malformations congénitales et décès postnatal.

#### 4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

##### Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

#### 5.1 Agents d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard d'eau / brouillard, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

##### Moyens d'extinction inappropriés :

N'utilisez pas de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire des fumées / gaz irritants / toxiques.

#### 5.3 Conseils pour les pompiers

##### Équipement de protection individuelle :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

##### Précautions spéciales :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux, les cheveux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Évitez le ruissellement inutile des moyens d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

### SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher dans la matière déversée. Se laver soigneusement après manipulation.

#### 6.2 Précautions environnementales :

Éviter les fuites et déversements supplémentaires si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les égouts et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Contenir et recueillir les déversements et placer dans un conteneur approprié pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

#### 6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination, voir la section 13.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols/ poussières. Ne mangez

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 5 / 16

### Calcium-Arsenazo III

pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (Voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

#### 7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Stocker dans un emplacement éloigné des produits incompatibles (Voir section 10).

Store at room temperature.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir Section 1 (Utilisation recommandée).

### SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Germany (TRGS 900)	Acide borique	10043-35-3	8-Hour TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction)
	Acide borique	10043-35-3	15-Minute STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction)
	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.0083 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic and its compounds, as As, inhalable fraction)
	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	15-Minute STEL: 0.066 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic and its compounds, as As, inhalable fraction)
Latvia	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic acid and its salts and inorganic arsenic compounds, inhalable fraction)
Lithuania	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup>
Belgium	Acide borique	10043-35-3	8-Hour TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> (Borate, inorganic compounds)
	Acide borique	10043-35-3	15-Minute STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> (Borate, inorganic compounds)
Finland	Acide borique	10043-35-3	8-Hour TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> (Borates, as B)
	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic acid and its salts, as As)
Ireland	Acide borique	10043-35-3	8-Hour TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> (Borate compounds, inorganic, inhalable fraction)

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 6 / 16

### Calcium-Arsenazo III

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Italy	Acide borique	10043-35-3	15-Minute STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> (Borate compounds, inorganic, inhalable fraction)
	Acide borique	10043-35-3	8-Hour TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> (Borate compounds, inorganic, inhalable fraction)
	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic and its salts and inorganic compounds, inhalable fraction)
Portugal	Acide borique	10043-35-3	8-Hour TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> (Borate compounds, inorganic, inhalable fraction)
	Acide borique	10043-35-3	STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> (Borate compounds, inorganic, inhalable fraction)
	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Salts of arsenic acid, inhalable fraction)
Spain	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 2 mg/m <sup>3</sup>
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 6 mg/m <sup>3</sup>
	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic acid and its salts, as As)
Germany (MAK)	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> (Fraction inhalable)
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)
Slovenia	Acide borique	10043-35-3	8-Hour TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction)
	Acide borique	10043-35-3	15-Minute STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction)
	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic acid and its salts, inhalable fraction)
Romania	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic acid and its salts, inhalable fraction)
Slovakia	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Salts of Arsenic acid, inhalable fraction)
European Union	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Salts of arsenic acid)
Austria	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic and its compounds, inhalable fraction)
	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	STEL: 0.4 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic and its compounds, inhalable fraction)
Greece	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic and its compounds, as As)

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 7 / 16

### Calcium-Arsenazo III

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Luxembourg	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (Salts of arsenic acid, inhalable fraction)
The Netherlands	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.0028 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic acid water-insoluble salts, as As)
United Kingdom	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	8-Hour TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Arsenic and compounds, as As)

### Valeurs limites biologiques :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Déterminant	Spécimen	Temps d'échantillonnage	Limites autorisées
Hungary	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	Arsenic	Urine	Fin de session de travail	0,05 mg/L [0,67 µmol/L]
Austria	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	Arsenic	Urine	1 An	50 µg/l
France	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	Métalloïdes inorganiques de l'arsenic	Créatinine dans l'urine	Fin de semaine	0,05 mg/g

### Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

Nom de l'ingrédient : Acide borique

N° CAS : 10043-35-3

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	8.3 mg/m <sup>3</sup>
	Chronique - Dermique	392 mg/kg bw/day
Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié
Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	0.98 mg/kg bw/day
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	0.98 mg/kg bw/day
	Chronique - Inhalation	4.15 mg/m <sup>3</sup>
	Chronique - Dermique	196 mg/kg bw/day

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 8 / 16

### Calcium-Arsenazo III

Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Nom de l'ingrédient : Acide borique

N° CAS : 10043-35-3

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	2.9 mg/L
Sédiments d'eau douce	Aucune exposition n'est prévue.
Eau de mer	2.9 mg/L
Sédiments marins	Aucune exposition n'est prévue.
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	10 mg/L
sol (agricole)	5.7 mg/kg soil dw
Air	Aucun danger identifié
Voie orale (Empoisonnement secondaire)	Aucune exposition n'est prévue.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou sans objet

## 8.2 Contrôle d'exposition

### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'utilisation ou de la manipulation. Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, brouillards et / ou poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage :

Lunettes de protection ou de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par des normes nationales reconnues (ou équivalent).

#### Protection de la peau et du corps :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques approuvés par les normes appropriées. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Assurez-vous que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

#### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

### Mesures générales d'hygiène :

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 9 / 16

### Calcium-Arsenazo III

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Effectuer l'entretien ménager de routine.

#### Contrôles d'exposition environnementale :

Les émissions des équipements ou des systèmes de ventilation doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement.

Mesures liées au produit (substance mélange) pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures d'instruction pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures techniques de prévention de l'exposition :	Non déterminé ou sans objet

#### Mesures de gestion des risques pour contrôler l'exposition :

Non déterminé ou sans objet

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique	Reagent is provided as a liquid.
Couleur	Reagent is dark purple in color.
Odeur / Seuil d'odeur	Non disponible
pH	Reagent = 8.50
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition initial	Non disponible
Point d'éclair (vase clos)	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur relative	Non disponible
Densité	Non disponible
Densité relative	Non déterminé ou non disponible
Solubilités	Non disponible
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique	Non déterminé ou non disponible
Caractéristiques particulaire	Non déterminé ou non disponible

#### 9.2 Autres informations

##### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Gaz inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 10 / 16

### Calcium-Arsenazo III

<b>Aérosols</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Solides oxydants</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Gaz sous pression</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Liquides inflammables</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Matières solides inflammables</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Substances et mélanges auto-réactifs</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Liquides pyrophoriques</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Solides pyrophoriques</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Substances et mélanges autochauffants</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Liquides oxydants</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Peroxydes organiques</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Corrosif pour les métaux</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Explosifs désensibilisés</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucun.

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

#### 10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

#### 10.4 Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

#### 10.5 Matières incompatibles :

Aucun connu.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 11 / 16

### Calcium-Arsenazo III

Nom	Voie	Résultat
Acide borique	Orale	LD50 Rat: 2660 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >2000 mg/kg
Acide 2,7-(bis(2- arsonophénylazo))-1,8- dihydroxynaphtalène-3,6- disulfonique	Estimation de la toxicité aiguë orale	LD50 Rat: 100 mg/kg
	Inhalation ATE	LC50 Rat: 0.5 mg/L (4 hr [dust/mist])

#### Corrosion/irritation cutanée

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Domages/irritations oculaires graves

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

Nom	Classification
Acide borique	Sans objet
Acide 2,7-(bis(2- arsonophénylazo))-1,8- dihydroxynaphtalène-3,6- disulfonique	Sans objet

#### Mutagénicité sur cellules germinales

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Acide borique	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 12 / 16

### Calcium-Arsenazo III

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

### 11.2 Informations sur les autres risques

#### Propriétés de perturbation endocrinienne :

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë (à court terme)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Acide borique	Fish LC50 Pimephales promelas: 79.7 mg/L (96 hr)
	Aquatic Plants EC50 Freshwater algae: 66 mg/L (72 hr [growth rate])
	Aquatic Invertebrates LC50 Daphnia magna: 102 mg/L (48 hr)
Acide 2,7-(bis(2- arsonophénylazo))-1,8- dihydroxynaphtalène-3,6- disulfonique	Fish LC50 Pimephales promelas: 12.6 mg/L (96 hr [as As])
	Aquatic Invertebrates LC50 Daphnia magna: 1.5 mg/L (48 hr [as As])

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Acide borique	Aquatic Invertebrates EC10 Daphnia magna: 52.9 mg/L (21 d [growth])
Acide 2,7-(bis(2- arsonophénylazo))-1,8- dihydroxynaphtalène-3,6- disulfonique	Fish NOEC Jordanella floridae: 2.13 mg/L (31 d [as As])
	Aquatic Invertebrates LC10 Asellus aquaticus: 0.0973 mg/L (10 d [as As])

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 13 / 16

### Calcium-Arsenazo III

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Acide borique	Les études de bioaccumulation ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

#### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Acide borique	Il est peu probable que les matières hautement solubles dans l'eau se bioaccumulent à un degré significatif. Les borates sont tous présents essentiellement sous forme d'acide borique non dissocié et hautement soluble à pH neutre. Les données disponibles indiquent que les données expérimentales et les observations sur le terrain appuient l'interprétation selon laquelle les borates ne sont pas significativement bioaccumulés.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Données du produit :**

**Évaluation PBT :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

**Évaluation vPvB :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

**Données sur les substances :**

**Évaluation PBT :**

Acide borique	L'évaluation PBT ne s'applique pas aux substances inorganiques.
Acide 2,7-(bis(2- arsonophénylazo))-1,8- dihydroxynaphtalène-3,6- disulfonique	La substance n'est pas PBT.

**Évaluation vPvB :**

Acide borique	L'évaluation vPvB ne s'applique pas aux substances inorganiques.
Acide 2,7-(bis(2- arsonophénylazo))-1,8- dihydroxynaphtalène-3,6- disulfonique	La substance n'est pas vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

**12.7 Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

#### 12.8 Danger pour la couche d'ozone

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 14 / 16

### Calcium-Arsenazo III

#### 13.1.1 Élimination des produits/emballages :

Dispose of reagent to a waste disposal plant.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW :** Non déterminé ou non disponible

#### 13.1.2 Informations relatives au traitement des déchets :

Non déterminé ou non disponible

#### 13.1.3 Informations relatives à l'élimination des eaux usées :

Non déterminé ou non disponible

#### 13.1.4 Autres recommandations d'élimination :

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

#### Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

#### Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

#### Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
---------------------------------------	------------

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 15 / 16

### Calcium-Arsenazo III

Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

### Transport maritime en vrac selon les instruments IMO

Nom en vrac	Aucun
Type de navire	Aucun
Catégorie de pollution	Aucun
Classe de danger de l'OMI	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Matière dangereuse en vrac seulement	Aucun
Groupe de fret	Aucun

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

#### Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) : Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés.

Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) :

10043-35-3	Acide borique	Listé
1668-00-4	Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	Non répertorié

Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Restriction REACH : Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit) : Non déterminé.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance) :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Acide borique	10043-35-3	Classe de danger pour l'eau 1 : légèrement dangereux pour l'eau

#### Autres règlements

##### Allemagne - TA Luft :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe	Taux d'émission de base	Concentration maximale
Acide borique	10043-35-3			
Acide 2,7-(bis(2-arsonophénylazo))-1,8-dihydroxynaphtalène-3,6-disulfonique	1668-00-4	Classe I	0.15 g/h	0.05 mg/m <sup>3</sup>

Informations supplémentaires : Non déterminé.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 16 / 16

### Calcium-Arsenazo III

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

#### SECTION 16 : Autres informations

**Sigles et abréviations :** Aucun

**Procédure de classification :**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
Toxicité reproductrice, catégorie 1B	Avis d'expert

**Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3**

Repr. 1B	Toxicité reproductrice, catégorie 1B
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inh)	Toxicité aiguë (inhalation) , catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger aquatique aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger aquatique chronique, catégorie 1

**Résumé des mentions de danger dans la Section 3 :**

H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet spécifique s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H301	Toxique en cas d'ingestion
H331	Toxique par inhalation
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée

**Avis de non-responsabilité :**

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878. Les informations fournies dans cette FDS sont correctes à notre connaissance, sur la base des informations disponibles. Les informations données ne sont destinées qu'à des recommandations pour une manipulation, un usage, un stockage, un transport et une mise au rebut en toute sécurité, et ne seront pas considérées comme une garantie ou une spécification relative à la qualité. Les informations se rapportent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit lorsqu'il est utilisé en combinaison avec tout autre produit, sauf indication contraire dans le texte.

L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Fiche de données de sécurité